



Le Mans Université

Fournitures de périphériques et petits matériels informatique

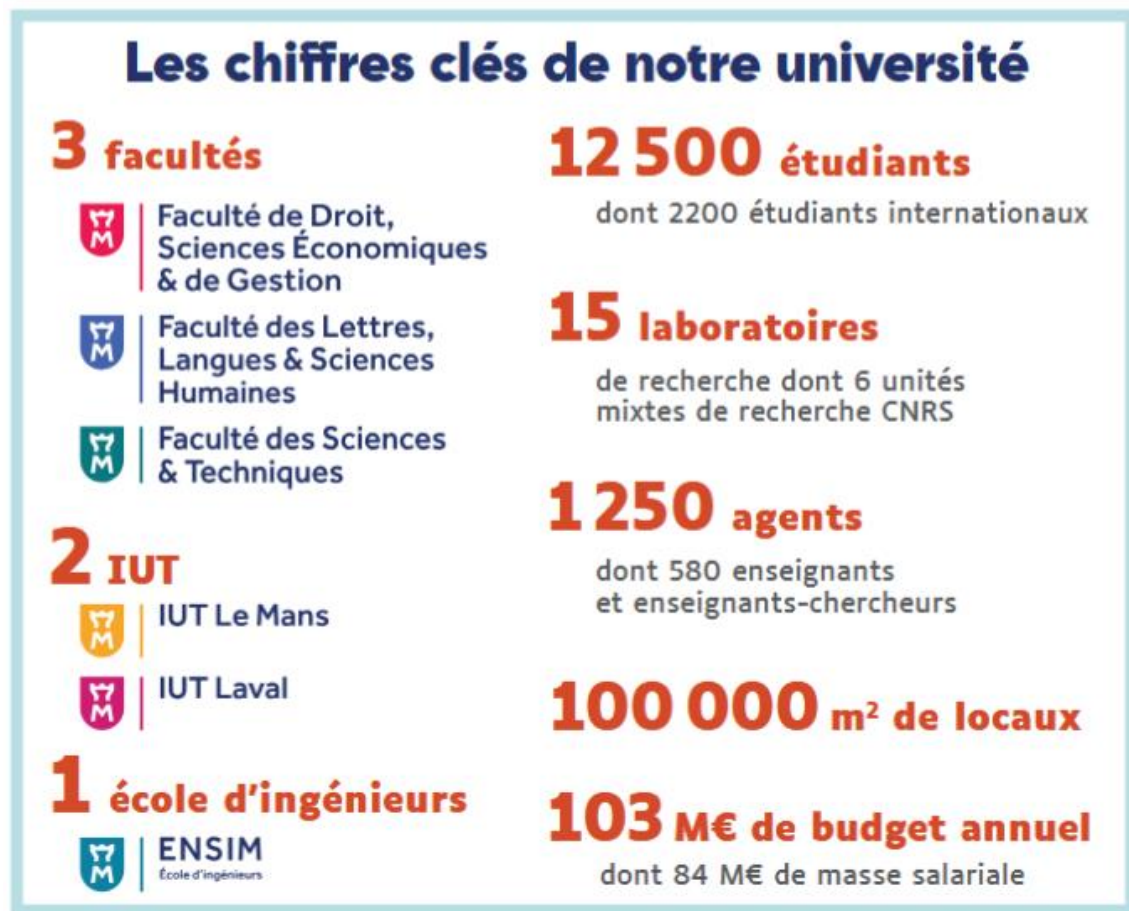
2026 007

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE	3
II. OBJET	3
A) PERIMETRE DU MARCHE	3
B) EXCLUSIONS	4
C) DIVERS	4
III. PRIX DES PRODUITS	5
A) PRODUITS FIGURANT AU BPU	5
B) PRODUITS NE FIGURANT PAS AU BPU	5
IV. COMMANDES	6
V. SUIVI COMMERCIAL	6
VI. ORGANISATION COMMERCIALE	6
VII. LIVRAISON	7

I. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE



II. OBJET

a) PERIMETRE DU MARCHE

Le présent marché concerne la fourniture de périphériques et petits matériels informatiques. Relèvent ainsi du marché :

- Les switches non gérables
- Les barrettes de mémoire
- Les disques durs
- Les claviers
- Les souris
- Les casques
- Les cartes vidéos
- Les clefs USB
- Les cartes mères
- Les graveurs

- Les webcams
- Les microphones
- Les alimentations
- Les sacoches pour portables, netbook, tablettes
- Les cartes réseau
- Les vidéo projecteurs d'appoint
- Les tablettes de toutes marques hors APPLE
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive.

b) EXCLUSIONS

Sont en revanche explicitement exclus du marché, les achats suivants :

- Matériel informatique de type PC (PC, minitour, serveurs, netbook, portables...)
- Matériel informatique de marque APPLE
- Services de maintenance informatique
- Fourniture de logiciels et applications
- Les fournitures de bureau
- Le mobilier de bureau
- La fourniture de consommables informatiques (cartouches, kit de maintenance...)
- La fourniture de solutions d'impressions et de reprographie (imprimantes, photocopieurs...)
- La fourniture de produits d'entretien
- La fourniture de papier

c) DIVERS

Pour des raisons de compatibilité technique, d'homogénéité du parc existant ou de continuité de service, l'Université du Mans pourra exiger des matériels compatibles avec des équipements existants ou répondant à des caractéristiques techniques spécifiques.

Toute référence à une marque ou à un modèle est réputée être accompagnée de la mention « ou équivalent »

III. PRIX DES PRODUITS

a) PRODUITS FIGURANT AU BPU

Les prix des produits figurant au bordereau des prix unitaires (BPU) sont des prix unitaires, exprimés en euros hors taxes.

Le titulaire s'engage à appliquer ces prix à l'ensemble des commandes portant sur les produits référencés au BPU.

Par dérogation, lorsque le titulaire propose des offres promotionnelles ou des remises temporaires plus avantageuses que les prix figurant au BPU, celles-ci sont automatiquement applicables aux commandes concernées.

b) PRODUITS NE FIGURANT PAS AU BPU

Pour les produits ne figurant pas au BPU mais entrant dans le périmètre du marché, les prix sont établis lors de la remise en concurrence, sur la base :

- soit des prix affichés sur l'outil en ligne du titulaire,
- soit d'un devis transmis à la demande de l'Université du Mans.

Les prix proposés doivent être cohérents avec les tarifs habituellement pratiqués par le titulaire pour des clients de nature comparable.

L'Université du Mans se réserve la possibilité de ne pas retenir une offre dont le prix serait manifestement disproportionné au regard des prix habituellement pratiqués pour des produits équivalents.

c) PRODUITS RECONDITIONNES

L'achat de périphériques intégrant des matières recyclées, reconditionnés et issus du réemploi ou de la réutilisation sera possible via ce marché. Les produits devront respecter les exigences suivantes :

- Conformité technique : Garantie légale de conformité de 2 ans. Respect des normes de sécurité et d'ergonomie (ex : directive RoHS, normes CE). Les équipements reconditionnés proposés doivent strictement respecter les normes européennes et être adapté au marché européen.
- Preuve de reconditionnement : Certificat de reconditionnement délivré par un organisme agréé, fournir la traçabilité des équipements (origine, processus de test et de remise à neuf).

IV. COMMANDES

Le titulaire doit proposer impérativement un portail en ligne permettant :

- La création d'un compte administrateur commun à l'ensemble des services de l'Université du Mans et à partir duquel il sera possible de créer des sous comptes.
- La création de sous comptes pour chacun des services
- La création d'un accès par identifiant et mot de passe pour chaque utilisateur
- La prise de commande
- La consultation du catalogue
- Le suivi des commandes (commande enregistrée, date de livraison...)
- Les motifs détaillés d'indisponibilité des commandes
- La possibilité de mettre des produits en attente (ou panier sauvegardé)
- Le verrouillage des achats ne relevant pas du présent marché (article 1.2 du présent CCTP)

Pour valider une commande sur le portail en ligne, l'utilisateur devra obligatoirement renseigner **le numéro de bon de commande. À défaut, la commande sera automatiquement bloquée.**

V. SUIVI COMMERCIAL

Le titulaire du marché devra être en mesure d'affecter un interlocuteur commercial dédié à l'Université du Mans. Il sera amené à se déplacer sur le site à la demande des agents de l'Université du Mans.

Cet interlocuteur devra :

- Assurer le suivi opérationnel du marché, l'organisation, le suivi de la facturation et le conseil
- S'assurer de l'application des conditions commerciales

VI. ORGANISATION DES MARCHES SUBSEQUENTS

Conditions d'attribution des marchés subséquent : voir CCAP 1.4

VII. LIVRAISON

Les titulaires sont tenus d'indiquer des délais de livraison fiables et réalistes.

En cas de dépassement significatif du délai annoncé, et après information du titulaire, l'Université du Mans se réserve la possibilité d'annuler la commande non exécutée et de s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, titulaire ou non du marché, sans indemnité pour le titulaire défaillant.

La livraison interviendra auprès de chaque service ayant passé commande. L'adresse de livraison doit obligatoirement être celle indiquée sur le bon de commande. **Un bon de livraison devra être fourni à chaque livraison (papier ou dématérialisé).**

Le titulaire ne pourra exiger aucun frais lié à la livraison pour toutes commandes.

Lu et approuvé (signature)